



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Décapage et mise en peinture de la passerelle du chariot de hissage du slipway à Bacalan

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	24TX01
Date limite de remise des plis	Le mercredi 22 mai 2024 à 12h00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

152 Quai de Bacalan
CS 41320
Bordeaux
33082 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 90 58 00
Courriel : postoffice@bordeaux-port.fr
Site internet : <http://www.bordeaux-port.fr>

■ Description de la prestation :

Le Grand Port Maritime de Bordeaux envisage de repeindre en totalité l'élévateur à bateaux du slipway situé à Bordeaux - Bacalan.

Les prestations portent sur des travaux de décapage complet des structures métalliques revêtues d'une peinture contenant du plomb puis la remise en peinture de la passerelle du chariot de hissage du slipway.

Les prestations de travaux relèvent de la Catégorie 3 au sens de l'article R.4532-1 du Code du travail.

À titre indicatif, les prestations démarreront au début du 2^{ème} semestre.

Code CPV	Libellé CPV
45442120-4	Travaux de peinture et de revêtement de protection de structures
45442200-9	Travaux d'application de revêtements anticorrosion
90660000-1	Services d'enlèvement du plomb

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile et plus coûteuse.

■ Durée du contrat - Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à l'acte d'engagement.

Des marchés négociés pourront être passés ultérieurement, en application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

■ Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera selon les modalités suivantes :

- Mode de paiement : Virement bancaire sous 30 jours
- Mode de financement : Fonds propres du GPMB.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses 2 annexes intitulées "Consignes de sécurité " et "RGPD",
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles,
- Le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS),
- Diagnostic Amiante et Plomb,
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire,
- Le Plan d'ensemble du slipway en travers
- Le Formulaire " attestation de visite ",
- Les formulaires de candidature (DC1-DC2 et DC4).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux :**

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché.

Cette visite permettra aux candidats de disposer d'une connaissance approfondie du projet et de ses contraintes, afin d'élaborer une solution susceptible de répondre aux besoins du GPMB de manière précise et adaptée.

Les visites se dérouleront, sur demande, entre le 22 avril et le 07 mai 2024

Contact pour les visites :

Monsieur Jeremy BARBE 06.12.86.02.85 ou JE-Barbe@bordeaux-port.fr

Monsieur Gaël FESQUET 07.62.57.63.08 g.fesquet@galena-conseil.com

À l'issue de cette visite, il sera remis aux candidats une attestation de visite du site, qui devra impérativement être jointe à leur offre.

Le cas échéant, le candidat peut justifier de sa connaissance approfondie du projet et de ses contraintes par tout moyen autre que la visite préalable.

La non-participation à la visite obligatoire ou l'absence de justification d'une connaissance approfondie du projet rendra l'offre du candidat irrégulière.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

L'entreprise devra, durant la période de consultation, informer le Maître d'œuvre de toutes les anomalies, erreurs, omissions, etc. qu'il aurait pu constater dans le dossier.

Il est tenu de poser toutes les questions qu'il jugera nécessaires à la Maîtrise d'œuvre.

À cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la commande publique, l'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

■ Variantes :

Les **variantes** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) fournis sur notre profil acheteur ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.

*Le DUME sera rédigé en langue française et est accessible à l'adresse suivante :
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/operateur-economique>*

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<p><u>Lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. (DC1 ou équivalent)</u></p> <p>La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants</p> <ul style="list-style-type: none">- Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à 5 et L2141-7 à 10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-10 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.- Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
Capacité	
Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)	<p><u>Pour apprécier la capacité économique et financière du candidat :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles.- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité. <p><u>Pour apprécier la capacité technique et professionnelle du candidat :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années,- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché ;- Liste des travaux similaires exécutés (<u>travaux en milieu plombé</u>) au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie (cotraitant, sous-traitant), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. (DC2 déclaration du candidat)

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, **le candidat produit obligatoirement un engagement écrit de l'opérateur économique. (Habilitation en cas de cotraitance, DC4 ou engagement du sous-traitant).**

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement et ses annexes éventuelles: cadre ci-joint à compléter sans modification, par le(s) représentant(s) habilité(s) de l'entreprise. En cas de recours à la sous-traitance, le candidat doit compléter cet acte d'engagement en l'accompagnant de formulaires DC4 complétés à raison d'un formulaire par sous-traitant.</i>
Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique comprenant:</i> <ul style="list-style-type: none"> <i>o Le processus de décapage envisagé</i> <i>o L'analyse des risques associée</i> <i>o La prise en compte des contraintes d'intervention par rapport au site et à son environnement</i> <i>o Le PIC envisagé</i> <i>o Le plan de principe de la structure échafaudée</i> <i>o Le bilan aéraulique théorique de la zone d'intervention</i> <i>o Le choix retenu pour la conception du batardeau temporaire</i> <i>o La métrologie prévisionnelle</i> <i>o Le type d'abrasif retenu avec sa fiche technique et sa fiche de données de sécurité</i> <i>o Les EPI et EPC envisagés</i> <i>o L'organigramme du chantier avec responsables, suppléants et nombre d'intervenants envisagé</i> <i>o Le descriptif des équipements participant à l'aéraulique (type d'extracteur, type d'entrées d'air, nature des sas de décontamination, ...)</i> <i>o Les autocontrôles envisagés</i> <i>o Le type de peinture conforme aux attentes de la maîtrise d'ouvrage avec fourniture des fiches techniques et de données de sécurités pour tous les composants.</i> <i>o Attestation de formation du personnel, en charge des travaux de déplombage, sur la prévention des risques liés au plomb.</i>
Attestation de visite	<i>Attestation de visite dûment complétée</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, les soumissionnaires doivent déposer leur pli dématérialisé sur le profil acheteur. La transmission d'un pli papier n'est plus autorisée.

Dépôt électronique sur le profil acheteur :

Les candidats déposent leur pli (candidature et offre) par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat

rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). À défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

ATTENTION : PREVOIR UN DELAI RAISONNABLE AVANT L'HEURE LIMITE POUR LES DEPOTS ELECTRONIQUES

Les offres seront transmises avant la date et heure indiquées dans le présent règlement.

Les soumissionnaires rencontrant un problème lors du dépôt de leur pli devront impérativement s'adresser au support du profil acheteur dont les coordonnées sont indiquées sur la page d'accueil de celui-ci.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Remise des offres électroniques :**

Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier sur le profil acheteur, les soumissionnaires peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD - clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli cacheté et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- "Copie de sauvegarde",
- Nom ou dénomination du candidat,
- "Affaire n°24TX01 – Objet de la consultation- NE PAS OUVRIR. "

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, cette dernière pourra être ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Les soumissionnaires transmettent, par pli recommandé ou contre récépissé, leur copie de sauvegarde à l'adresse suivante :

Grand Port Maritime de Bordeaux
152, quai de Bacalan
CS 41320
33082 BORDEAUX CEDEX

Il est fortement conseillé d'adresser cette copie de sauvegarde, car elle n'engendre pas de réel surcoût ni charge de travail supplémentaire pour les soumissionnaires et permet de parer à toute éventualité. La copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des plis (cf. page de garde).

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Garanties économiques et financières
2. Garanties techniques et professionnelles

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix des prestations (70 %)	L'appréciation du critère prix est établie selon la façon suivante : (Offre moins-disante/offre jugée) x pondération
2. Valeur technique (30 %)	La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique comprenant : -La méthodologie d'intervention employée et notamment les moyens et procédure d'étanchéité, de protection du milieu naturel et maîtrise du risque de dissémination. (10%) -La description détaillée de la gestion des déchets et notamment des moyens et procédure de récupération et traitement des déchets. (10%) -Description de l'installation de décontamination des personnels (10%)

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, visioconférence, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales

Document	Descriptif
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Certificat de régularité sociale - Travaux	L'attestation de versement de congés payés et chômage intempéries et le certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme ProBTP en cours de validité
Habilitation du mandataire	Habilitation du mandataire par les autres membres du groupement et les conditions de cette habilitation
IBAN	IBAN correspondant au(x) comptes(s) renseignés à l'acte d'engagement
Liste des salariés étrangers	Le cas la liste nominative des salariés étrangers conformément aux articles R.1263-12, D8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres, une demande sur le profil acheteur:

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Rappel:

Pour toutes questions relatives au profil acheteur ou au dépôt de pli dématérialisé, les candidats s'adresseront directement au support du profil acheteur dont les coordonnées sont indiquées sur celui-ci.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03
Site internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Les conditions d'utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation sont définies dans une annexe au dossier de consultation.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)